

■ RIVE

N° 1 - décembre 1996

*Europe et Méditerranée : Barcelone, un an après.**Quel regard porte-t-on sur sa propre nation et celle des autres, sur son statut d'homme ou de femme selon que l'on appartient à la rive sud ou nord de la Méditerranée ?*

C'est autour de cette thématique que s'articule l'ensemble des contributions de cette nouvelle publication de l'Université de la Méditerranée, installée à Rome. Par la densité des sujets abordés et la dimension de l'aire géographique embrassée (le pourtour méditerranéen pris dans une acception large), elle répond à sa volonté initiale : celle d'être une revue de politique et de culture méditerranéennes et d'établir une passerelle permanente et un regard réciproque entre les deux rives de la Méditerranée. Il convient de noter au passage la très belle présentation de cette revue disponible, en outre, en trois langues (français, anglais, italien).

Comme nombre de publications actuelles, ce numéro succombe aux sirènes de l'actualité et consacre un dossier spécial aux relations euro-méditerranéennes. Un premier bilan de la Conférence de Barcelone est esquissé au travers de prismes aussi divers les uns les autres (une rencontre avec Shimon Pérès et Ryad-el Koudary, un entretien avec Manuel Marin et le regard de Moufeeh Shehab, président de l'Université du Caire, sur les efforts effectués dans le sillage des rencontres depuis un an).

Néanmoins, du récit de voyage dans l'après-guerre bosniaque à la transfiguration architecturale de Beyrouth depuis la fin du conflit libanais, en passant par un entretien avec Zeev Sternhell sur le courant des nouveaux historiens en Israël, les contributions mettent en exergue la crise identitaire dont semble souffrir la Méditerranée.

Enfin, une place significative est accordée à la culture en Méditerranée. Albert Cosséry évoque les quartiers populaires du Caire et la mémoire égyptienne ; les journées cinématographiques de Carthage et un entretien avec le cinéaste palestinien Elia Suleiman nous livrent de rares images du sud ; enfin, une réflexion sur la musique méditerranéenne - située entre tradition et modernité - clôture un numéro d'une grande richesse.

RIVE - REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA MEDITERRANÉE
Corso Vittorio Emanuele II, 244
00186 Rome

■ REVUE MAGHRÉBINE

DE DROIT

N° 4 - 1996

La justice au Maghreb

La Revue Maghrébine de Droit publie, dans son quatrième numéro, les actes du colloque, organisé en avril 1992 à Tunis, ayant pour thème «la justice au Maghreb».

La majeure partie des contributions, consacrées à l'Algérie, la Tunisie et au Maroc, mettent l'accent sur les défaillances des systèmes juridictionnels de ces trois pays et, notamment, sur la faiblesse du contrôle de la constitutionnalité des lois. N. Bernoussi dénonce le rôle essentiellement consultatif des cours constitutionnelles maghrébines et le caractère étriqué de leur mode de saisine, privilégiant le pouvoir exécutif. M. Ghomari, évoquant la justice constitutionnelle au Maroc, considère que la composition de l'institution chargée de rendre cette justice, ainsi que son activité, expliquent son conformisme et la docilité dont elle fait preuve à l'égard du pouvoir politique. A. Benabdallah, quant à lui, s'interroge sur la pertinence de la loi du 12 juillet 1991, instituant des tribunaux administratifs au Maroc et introduisant, par la même, le système français de la dualité de juridictions.

Les réformes induites par l'adoption de la nouvelle constitution algérienne du 23 février 1989, semblent susciter plus d'optimisme. D'une part, la loi portant statut de la magistrature confère, pour la première fois, la gestion de la carrière des magistrats à un organe collégial indépendant de l'administration et introduit la règle de l'inamovibilité pour les magistrats du siège après dix ans de carrière (G. Mekemcha). Le rôle primordial des professionnels du droit est, par ailleurs, clairement rappelé par A. Boudahrain, dans un plaidoyer pour une éthique humaine et sociale de la justice. D'autre part, les réformes des codes de procédure civile et pénale, effectives depuis le mois d'août 1990, tendent à rapprocher la justice du justiciable et à rétablir le lien entre les principes de procédure pénale et les droits et libertés des citoyens (M. Kahloula).

N. Mezghani montre l'intérêt de la protection, par le droit d'auteur, du patrimoine culturel des pays en voie de développement.

REVUE MAGHRÉBINE DE DROIT
CERP B.P. 255 - 1080 Cedex Tunis

■ MONDE ARABE

MAGHREB-MACHREK

N° 154 - octobre-décembre 1996

Algérie, la fin de l'unanimité : débats et combats des années 80 et 90

Les auteurs des contributions rassemblées dans ce numéro de Maghreb-Machrek, dirigé par Fanny Colonna, entendent montrer, à travers l'analyse d'un large spectre de faits sociaux qui ont émaillé la vie du peuple algérien, en quoi ils procèdent d'un dérèglement du système inhibiteur et de la fin de l'unanimité.

De la mort de Boumedienne, en 1978, à celle Boudhief, en 1992, l'histoire récente de l'Algérie fut mouvementée et chaotique. Replacée sur une longue durée, cette succession d'événements montre bien que les bouleversements de ces dernières années sont l'aboutissement d'une invention sociale considérable qui s'est manifestée à partir du début des années 1980.

Ainsi en est-il de la question berbère dont l'évocation, longtemps évacuée, occupe le devant de la scène depuis le Printemps 1980, et qui devient par la suite un élément incontournable du débat sur l'identité algérienne. Le fait berbère est à la fois un conflit linguistique (A. Metref) et une question centrale renvoyant à la conception même de l'État et au rôle de la langue dans la construction de l'identité nationale (M. H. Benkheira).

C'est aussi durant cette période qu'un mouvement indépendant des femmes émergea en mettant en avant un discours revendicatif sur les libertés démocratiques et sur les Droits de l'Homme, plaçant ainsi dès sa naissance la question féminine dans la perspective plus vaste d'une nécessaire démocratisation du système politique algérien (B. Dennerlein).

Depuis la nouvelle Constitution de 1989 et avec la multiplication des titres, la presse prend une place importante dans le débat politique en Algérie. Les journalistes sont aussi en première ligne puisqu'ils sont une des cibles privilégiées des exécutants des groupes terroristes (A. Metref).

Tous ces événements font sens dès lors que leur analyse permet de donner une image autre que les stéréotypes répandus sur la situation en Algérie - image tronquée résultant de l'insuffisance de savoir sur la société et sur un pouvoir politique opaque, et ce malgré l'inflation des écrits sur la question (F. Colonna).

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29 quai Voltaire 75344 Paris cedex 07

■ CAHIERS DU CERES -

SÉRIE GÉOGRAPHIQUE

N° 13 - 1996

Les oasis tunisiennes. Aménagement hydro-agricole et développement en zone aride (A. Kassah).

Le développement des espaces sahariens soulève de nombreuses interrogations auxquelles il n'est possible de répondre que par une connaissance précise du milieu et des hommes. L'oasis se présente comme un *géo-système complexe* qui doit être abordé en termes d'*inter-relations mutuelles et dynamiques*. La compréhension de son fonctionnement permet d'apprécier l'impact des mesures d'aménagement prises et la manière dont elles rencontrent les pratiques paysannes.

Cependant, au-delà de leur vocation agricole, les oasis constituent des *bases humaines stables et étoffées*. La pluridimensionalité de ce territoire, sa structuration urbaine, ainsi que les modalités de son insertion dans le milieu naturel et avec les autres espaces nationaux et internationaux (par le biais du tourisme et des cultures spéculatives de dattes *degla*) doivent être pris en considération par les opérations de développement afin de permettre un *établissement humain durable*.

Cette synthèse de nombreux travaux, y compris ceux résultant des recherches personnelles de l'auteur, dresse un tableau descriptif détaillé des oasis tunisiennes et des interventions en matière d'aménagement hydro-agricole menées dans les zones arides. Celles-ci ont à concilier des objectifs hétérogènes, souvent contradictoires, d'ordre économique, social, politique et stratégique. La réhabilitation des anciennes oasis et la création de nouvelles palmeraies, qui constituent les deux aspects de l'intervention des pouvoirs publics dans l'agriculture d'oasis, n'ont pas encore produit tous les effets bénéfiques qui étaient attendus, du fait, d'une part, de l'insuffisance des moyens et, d'autre part, du maintien de rapports sociaux constituant un facteur de rigidité.

CERES

23, rue d'Espagne
1000 Tunis

■ BULLETIN DU CENTRE

MAROCAIN DE CONJONCTURE

N° 16 - janvier 1997

Investissement et nouveau contexte. Horizon 2005

Le profil de croissance de l'économie marocaine obéit dans une large mesure aux mécanismes régissant les performances à long terme tels que décrits par les schémas explicatifs conventionnels. Partant de cette constatation et se situant d'emblée dans une perspective macro-économique, les contributions de ce numéro élèvent la réflexion à un niveau théorique, clarifiant ainsi les enjeux. Une synthèse sur l'investissement des entreprises fait apparaître que le rythme actuel - décroissant - de ce dernier est insuffisant pour soutenir une croissance forte et durable et pour maintenir la compétitivité de l'industrie marocaine. Mais la politique d'incitation dans ce domaine s'avère complexe à mettre en oeuvre du fait de la grande diversité des facteurs influençant l'investissement privé.

Le corps du dossier analyse la part de l'investissement, ainsi que ses incidences, dans chacun des secteurs clés : industrie, habitat, énergie et mines, eau potable, télécommunications. Enfin, avant d'ébaucher une analyse prospective à l'horizon 2005, occasion de mener une étude sur les potentialités de l'économie marocaine, les auteurs achèvent leur réflexion par une présentation des différentes sources de financement de l'investissement.

L'intérêt de ce numéro est double. D'une part, il offre un état des lieux très complet de la situation de l'investissement au Maroc aujourd'hui. D'autre part, les articles révèlent les défis - intérieurs et extérieurs - auxquels se trouve confrontée l'économie marocaine et soulèvent quelques interrogations majeures. Comment répartir plus équitablement les ressources d'épargne longue entre secteur privé et secteur public ? Comment, dans le contexte de la libéralisation et de la perspective d'amarrage à l'Union Européenne, concilier les impératifs sociaux avec les exigences économiques ? Une problématique générale - très actuelle au demeurant - apparaît en filigrane : la définition d'une voie de libéralisation réaliste qui tienne compte des données socio-économiques ainsi que de l'évolution des technologies et des contraintes de l'ouverture.

CENTRE MAROCAIN DE CONJONCTURE
59, rue M. Abdelkader
Casablanca - Maroc

■ MOTS - LES LANGAGES

DU POLITIQUE

N° 50 - mars 1997

Israël - Palestine : mots d'accord et de désaccord

Ecouter parler les discours, d'un bord et de l'autre de la rive qui sépare l'arabe de l'hébreu, et pour cela dévoiler le double jeu des mots, car ils peuvent apporter avec eux aussi bien la paix que la guerre : tel est le credo dans lequel s'inscrivent les auteurs des contributions de ce numéro de Mots.

Un accord de paix ou un traité international n'a qu'une portée symbolique si l'interprétation qui en est faite par les différentes parties se révèle insuffisante pour créer un consensus ou une convergence de vues. Israéliens et Palestiniens en avaient fait la triste expérience avec les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les textes d'Oslo viennent aujourd'hui cruellement le rappeler. Ceux-ci, par l'ambivalence politique et le flou entourant certaines expressions, ne contribuent pas à établir des solutions clairement définies au Moyen-Orient (Q. Shomali). Les mots des déclarations ou des textes ne manquent pas de susciter discussions et confrontations, le plus souvent internes à chaque partie (G.E Sarfati ; M. Nasr ; I. Greilsammer). Ainsi, en est-il de la «démocratie», qui recouvrera des acceptions différentes selon que l'on se place du côté des intellectuels de l'Université de Birzeit ou des partisans des groupes islamistes (R. Salam).

De précieuses chroniques lexicographiques revenant sur l'origine étymologique, socio-idéologique, contextuelle et culturelle de mots comme «juif», «retour» ou «guerre sainte» viendront compléter ce numéro foisonnant.

Cette livraison a le grand mérite de montrer que, au delà des analyses d'«experts» ou de «spécialistes» de la question israélo-palestinienne, il est capital de revenir sur les termes des engagements et des «traités de paix», sur *les mots d'accord et de désaccord* - et leurs effets et ambiguïtés intrinsèques, dans la mesure où ils constituent un prisme d'intelligibilité incontournable des événements de cette région.

MOTS

E.N.S de Fontenay/Saint-Cloud
Laboratoire de lexicologie politique
92211 Saint-Cloud

■ LES CAHIERS DU CFEY

N° 2, 1996

Ismâ'îl b. 'Alî AL-AKWA^c, Les Hijra et les forteresses du savoir au Yémen

Véritable encyclopédie, l'ouvrage d'Al-Akwa^c rassemble les données disponibles sur les lieux du savoir au Yémen durant la période islamique. Le travail présenté ici n'est que la traduction française, par B. Marino, de l'introduction à cette oeuvre.

Le Yémen se singularise dans le monde musulman par l'apparition des *hijra* et des *forteresses du savoir*. Littéralement "migration", les *hijra* se répandent dans les régions dominées par l'école zaydite qui sert l'implantation de l'imamat sur le plateau du Yémen depuis la fin du Xème siècle. Les habitants procurent assistance aux savants qui viennent s'installer auprès de leur village. Petit à petit, le lieu devient propre aux personnes en quête du savoir. D'où l'appellation *hijra*. Les *forteresses du savoir* s'érigent, quant à elles, dans les régions chaféites et hanéfites. Si l'on excepte la dimension politique liée à l'imamat qui les distingue des *hijra*, elles sont, comme celles-ci, destinées à la diffusion du savoir. Dans toutes ces institutions, les savants profitent de la protection des tribus qui leur garantissent les conditions nécessaires à la diffusion du savoir. Des règles coutumières précisent les droits des savants sur les tribus qui les protègent ainsi que leurs devoirs envers elles.

Exonérés du fisc, les savants bénéficient des largesses dues à la générosité des tribus, des villages, des personnes privées et, parfois, du représentant du Trésor public. En échange, ils diffusent le savoir islamique, prononcent les *fatwa*, gèrent les litiges entre les tribus. Par leur fonction d'arbitre, ils ressemblent aux familles maraboutiques et aux chorfa que l'on rencontre au Maghreb, particulièrement à partir du XVème siècle.

C'est en s'imposant aux pouvoirs qui s'exercent sur le Yémen, ou en composant avec eux, que ces institutions ont pu subsister. Leur existence ne s'explique que dans le contexte d'une société segmentée et faiblement centralisée. Elles pâtissent de la répression en période de fort gouvernement comme sous la domination ottomane. Leur disparition en est une conséquence directe.

CENTRE FRANÇAIS D'ETUDES YÉMÉNITES (CFEY) - San'â, Yémen.

■ CONFLUENCES

MÉDITERRANÉE

N° 20, Hiver 1996-1997

Terrorismes et violence politique

Les auteurs en sciences sociales peuvent-ils traiter des *terrorismes* et de la *violence politique* sans tomber dans une condamnation morale du phénomène et, de ce fait, peu porteuse du point de vue de l'analyse historique et sociologique ? Comment éviter les approches normatives, inspirées par notre adhésion commune aux idéaux démocratiques qui privilégient désormais *des chemins d'accès au politique fondés sur l'exclusion de la violence* ? L'une des principales difficultés d'approche réside précisément dans l'impossibilité *d'arrêter une définition* (du terrorisme) *qui soit à la fois pertinente et opérationnelle dès lors que cette appellation renvoie toujours à des connotations très négatives* (J-P. Chagnollaud). Malheureusement, la plupart des contributions publiées dans ce numéro sont factuelles et descriptives et ne répondent pas véritablement aux questions posées ci-dessus, nous livrant une sorte de kaléidoscope des mouvements dits «terroristes» dans l'espace méditerranéen contemporain. Le traitement du thème emprunte davantage à la logique médiatique qu'à l'analyse socio-historique. Le lecteur trouvera néanmoins plusieurs articles de fond sur la crise algérienne (L. Addi), les contradictions de la stratégie du Hamas palestinien (W. Levitt), l'attitude des pays européens à l'égard de la *vindicté américaine* contre les États dits «terroristes» (J-C. Ploquin) et surtout une étude fort détaillée sur l'histoire récente du terrorisme «noir» et «rouge» en Italie. Le dossier thématique est complété par plusieurs entretiens avec Luis Martinez (chercheur au CERI) sur les différents types de guérilla en Algérie, Xavier Raufier (spécialiste du terrorisme) sur la nécessité de relativiser la notion d'«États terroristes» et Jean-Paul Lévy (avocat de l'association *SOS-attentats*) qui identifie le terrorisme actuel à *une forme de pensée totalitaire*.

CONFLUENCES MÉDITERRANÉE
5, rue Émile Duclaux - 75015 Paris

■ REVUE INTERNATIONALE

DES SCIENCES SOCIALES

N° 150, décembre 1996

Géographie : état des lieux . I . La dimension environnementale

L'avenir de l'environnement humain face aux risques écologiques - fluctuations des climats (V.M. Kotlyakov) ou catastrophes naturelles (S.L. Cutter) - font aujourd'hui l'objet de grandes controverses. Comment la discipline géographique organise-t-elle la connaissance de la *planète-monde* ? Quels regards analytiques les géographes ont-ils porté et portent-ils sur les relations complexes que les sociétés humaines entretiennent avec leur environnement physique ? L'approche environnementale de ce nouvel *état des lieux* de la RISS appelle l'attention sur la spécificité des études géographiques au sein des sciences sociales, à savoir la capacité de réfléchir sur le développement durable à partir de la prise en compte de deux notions : la dimension spatio-temporelle des phénomènes sociaux et le «lieu» défini en terme d'espaces structurés (P. Gould). Ce réveil d'une *conscience humaniste*, qui a favorisé l'émergence des théories fondées sur l'étude des processus spatiaux, se situe en rupture avec les précédentes théories géographiques : théories spatiales descriptives, puis théories normatives, basées sur les mathématiques et construites à partir de principes économiques (R.G. Golledge). Dans cette perspective de développement durable des pays du monde, les systèmes d'information géographique sur lesquels sont construites les méthodes de modélisation spatiale, revêtent une importance fondamentale (V.S. Tikounov). Elles permettent, en particulier, d'étudier les transformations de la surface de la terre dues à l'activité humaine, selon une hiérarchie temporelle : aux XIXème-XXème siècles, «la substitution de ressources non renouvelables aux ressources qui le sont», dans le domaine de l'énergie, expliquerait l'essor des sociétés industrielles, au Nord comme au Sud (N. Roberts). Encore faut-il s'interroger sur la pertinence des outils d'analyse du développement (dont la théorie de la *croissance transmise*) pour expliquer «l'essaimage» de l'industrialisation vers de nouveaux espaces (Réseau HOST, P. Byé, A. Mounier).

UNESCO
1 rue Miollis
75 732 Paris Cedex 15